



Chambres Syndicales Dentaires asbl

n° 153 décembre 2006

Editorial	1
Accord dento-mut. 2007: dernières infos	3
Contrôles Fiscaux	4
Council Of European Dentists	5
Déclarations de principe de la FDI	6- 8
Doses émises en radiologie dentaire	11
Présentation des cours 2007	12 -13
Cotisations, infos + petites annonce	14
Inscriptions aux cours 2007	16

Secrétariat

Mme P.Marion et
Mme M.-R.Pitruzella
Se tiennent à votre disposition
chaque jour ouvrable
entre 9h00 et 13h00
Tel 02/4283724 ou 071/310542
Fax : 071/320413
Bld Tirou, 25/9 • 6000 Charleroi
e-mail : csd@incisif.org
url: www.incisif.org

Publicité:

csd@incisif.org

Olivier LIEVEZOONS
Editeur responsable
Bld Tirou, 25/9 B-6000 Charleroi

Incisif

Belgique - Belgique
P.P.
6000 Charleroi X
6 - 33

NEWS

Chères Consœurs,
Chers Confrères,

L'art de la communication est un exercice difficile !

C'est ce qu'a révélé de manière exemplaire l'actualité belge de cette fin d'année qui sur fond de " séparatisme-fiction " a semé un trouble chez de nombreuses personnes.

Communiquer peut engendrer l'incompréhension de l'interlocuteur et, plutôt que d'informer ou de faire passer un message précis, occulter nos besoins réels, laissant surgir des angoisses cachées mais bien réelles ! La frustration engendrée s'exprime alors dans la société sous des formes diverses, qui poussées à l'extrême ont pour nom racisme, xénophobie,

L'intolérance et l'incompréhension sont omniprésentes dans le monde actuel, au point qu'en Grande - Bretagne, au sein de certaines entreprises, il a été décidé de ne pas afficher les signes du Noël chrétien pour ne pas choquer les membres d'autres communautés religieuses.

N'oublie-t-on pas là que le respect doit être mutuel, que la tolérance doit être réciproque ?

Les événements de fin d'années montrent à nouveau à quel point la profession ne bénéficie d'aucune considération de la part des pouvoirs publics, alors qu'ils prétendent faire de la santé dentaire une priorité.

Communiquer avec les membres est effectivement difficile : vous dentistes, comprenez-vous les idées que l'association défend ? répond-t-elle effectivement au besoin de ses membres, voir de tous les dentistes ? Vous avez été nombreux au cours de l'année écoulée à marquer votre satisfaction, à envoyer des encouragements, mais également à faire part de vos questions ou de votre désapprobation. C'est de ces remarques que se nourrit notre, votre, association !

Aussi, je vous encourage à nous contacter : nous nous efforcerons de rester à l'écoute de vos besoins. Nous avons plus que jamais besoin de votre soutien. C'est grâce à celui-ci que notre association pourra évoluer et grandir et relever les défis futurs.

Je vous souhaite, à vous et à vos familles, en cette fin d'année, tous mes vœux de bonheur et de paix. Puisse l'année nouvelle se révéler source de joie à tous les niveaux.

Bernard MUNNIX
Président



solutions
appropriées

ING CRÉDITS PROFESSIONNELS

Vous avez des projets professionnels? Vous désirez développer votre activité? Mais comment s'y retrouver dans les méandres des possibilités de financement? Avec ING comme partenaire financier, vous bénéficiez de l'avis de spécialistes qui vous aident à choisir le crédit professionnel adéquat et vous accompagnent tout au long de votre projet. Alors prenez dès maintenant rendez-

vous avec votre conseiller ING. Il vous expliquera en détail toutes les formules de financement qui peuvent améliorer votre vie professionnelle et privée. Parce que des conseils avisés et des solutions avantageuses sont indispensables pour ne pas perdre le fil de vos projets.

Renseignements au 02 464 63 02.

Voir clair, c'est déjà avancer. **ING** 

BANQUE

ASSURANCES

LEASING

Le nouvel accord dento-mutualiste.

En cette fin d'année le dossier de l'accord dento-mutualiste a connu le coup d'accélérateur habituel ; ne s'agit-il pas pour le politique de présenter au citoyen électeur un cadeau de fin d'année en bonne et due forme. Le 29 novembre les mesures prévues à l'accord 2006 ont finalement été publiées au MB. L'entrée en vigueur en est reportée au 1er janvier 2007. Ainsi le Ministre a une nouvelle fois réalisé des économies sur le dos des patients et des dentistes (et plus spécialement ceux qui adhèrent à la convention en toute confiance).

Pour y mettre les formes, notre Ministre des affaires sociales s'est encore une fois surpassé. Il n'a pas hésité à annoncer par communiqué de presse, différentes mesures pour améliorer l'accès aux soins dentaires..... : vous aurez ainsi peut-être entendu parler de la réintroduction de l'extraction dentaire à la nomenclature.

Le hic, c'est que cela s'est encore une fois passé sans concertations avec les associations dentaires qui doivent négocier les accords dento-mutualistes, qui ont été mises devant le fait accompli. Il y a quelques années, le budget mis à disposition du secteur dentaire était connu fin juin, voir début juillet. Ainsi une concertation démarrerait entre organisations dentaires et organismes assureurs pour négocier un accord, portant sur les actes à rembourser et sur le montant des honoraires.

Nomenclature.

Plusieurs confrères se sont plaints récemment parce que leurs patients avaient essuyé un refus de remboursement de soins pour des scellements de sillons effectués après le 14^{ème} anniversaire. Or en pratique il y avait consensus pour accepter ces remboursements lorsque le praticien indiquait la mention « éruption tardive » sur l'attestation. Il arrive effectivement que les prémolaires n'aient pas entrepris leur éruption à 14 ans.

Suite à la décision de prise en charge du ticket modérateur pour les enfants de moins de 12 ans par l'assurance maladie et l'apparition de nouveaux codes de nomenclature, un AR a modifié le libellé de la prestation de scellement de sillon au delà de 12 ans. Nous vous livrons ici le texte intégral. Il pourra vous être utile en cas de contestation par un organisme assureur.

Ces temps là sont manifestement révolus. Ainsi, fin novembre, le budget 2007 accordé aux soins dentaires n'était toujours pas officiellement connu des membres de la CNDM. Il faudra attendre janvier et la nomination du nouveau Président de la CNDM devenue effective, pour voir un accord 2007-2008(?) conclu plus tard dans l'année.

En attendant les concertations « informelles » vont bon train. La généreuse indexation de 1,64% pourrait devenir effective au 1er janvier 2007, si notre Ministre y consent, lui qui n'a pas accordé au secteur dentaire les 4,5% de norme de croissance annuelle accordée au secteur des institutions de soins.

Entre-temps nous ne bouderons pas notre plaisir face à l'augmentation d'honoraire substantielle en matière de traitements endodontiques, qui soulève elle la question de l'accessibilité des patients au tiers payant, aspect que nous avons abordé avec bon nombre d'entre vous ces dernières semaines, et que nous soumettrons à la CNDM.

AR du 6 décembre 2005 publié au Moniteur le 16-12-2005 :

302514 Scellement de fissures et de puits à partir du 12e jusqu'au 14e anniversaire, exception faite pour les cas d'éruptions tardives, uniquement sur les dents définitives - par dent L 10

302536 Scellement de fissures et de puits à partir du 12e jusqu'au 14e anniversaire, exception faite pour les cas d'éruptions tardives, uniquement sur une autre dent définitive au cours d'une même séance, dans un même quadrant - par dent supplémentaire L 7

L'intervention de l'assurance pour le scellement de fissures et de puits n'est due qu'une fois par dent, quel que soit l'âge du bénéficiaire.

Les contrôles fiscaux en cette fin d'année

Comme nous l'avons déjà évoqué, les membres dentistes des Commissions Médicales Provinciales sont entrés dans la danse, assistant aux contrôles là où le fisc l'avait demandé.

Le rôles de ces personnes est de dire si oui ou non un document, et dans notre cas tout particulièrement le dossier dentaire, est soumis au secret médical, auquel cas son contenu ne peut être divulgué aux agents du fisc.

Cette décision doit se prendre au cas par cas et en toute indépendance, les confrères des CMP étant des personnes assermentées dont l'avis doit s'imposer au contrôleur. C'est dans cet esprit qu'opèrent donc la majorité des CMP. Pour rappel, en vertu de l'article 458 du Code Pénal, nous vous avons conseillé d'invoquer le secret médical et de refuser l'accès aux dossiers.

Nous avons été surpris en constatant que les responsables de la CMP de Liège avaient eux décidé de s'en remettre à l'avis des fonctionnaires de la Santé Publique. Ceux-ci ont manifestement décidé qu'il suffisait de cacher l'identité du patient, le contenu des fiches de patients étant alors accessibles au contrôleur. Concrètement, c'est ce qui s'est passé sur le terrain en Province de Liège. Les membres de la Commission se sont ainsi mués en « agent du fisc », entraînés dans une procédure lourde de consultation de fichier patient. Dans certains cabinets dentaires cela a pris plusieurs jours.

En fin de compte, les dentistes contrôlés n'ont pas eu à en pâtir, puisque parmi les échos rapportés, il n'y a pas eu de redressement spectaculaire, comme le secrétaire d'État Hervé Jamar l'avait laissé entrevoir. Mais le problème est tout autre. Car une fois le principe de consultation de fichier admis, on pourrait s'attendre à d'autres incursions du fisc dans nos dossier, sans autre forme de procédure. Ce qui rendra des contrôles futurs fastidieux, engendrant de grosses pertes de temps pour les dentistes.

Alors, que faire ?

Le seul moyen est évidemment de contester la validité des contrôles déjà effectués. Or cela ne peut être fait que par les confrères contrôlés, dont nous savons qu'en toute grande majorité ils n'ont pas intérêt à contester un contrôle qui pour eux « se termine bien » !!!

Alors, nous nous tournons vers l'Ordre des Médecin, qui a notamment été interpellé par quelques Médecins dentistes, et qui à notre connaissance est resté muet sur la question jusqu'ici. Nous ne pouvons croire, qu'en matière de secret médical, l'Ordre s'en réfère à une quelconque administration, et ne prenne ses décisions en toute indépendance. Ni qu'elle ne sacrifie sur l'hôtel de la facilité ou de la tranquillité l'acquit démocratique que constitue le secret médical.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CSD

Retenez déjà cette date

Nous tiendrons notre assemblée générale statutaire

le dimanche 21 janvier 2007 à Namur

Vous êtes cordialement invités à venir partager le verre de l'amitié avec nous,
une convocation officielle suivra par courrier

Council Of European Dentists

Produits de blanchiments dentaires

La commercialisation des produits de blanchiments près du public est légiférée par une directive européenne : la directive «cosmetics ». Les produits de blanchiments y sont inclus depuis 1992.

Si au début les produits en vente libre ne pouvaient contenir que l'équivalent de maximum 0,1% de peroxyde d'hydrogène, la loi a évolué au fil du temps pour arriver à la situation que nous connaissons en 2007 : vente libre de produits contenant jusqu'à 6% de peroxyde d'hydrogène ou équivalent. Et cela malgré l'avis négatif du Comité Scientifique Des Produits Cosmétiques et Non Alimentaires, une période d'essai de 5 ans sera donc appliquée.



La Commission décide mais nous appelle à l'aide !

Pendant cette période de 5 ans, les effets de ces plus fortes concentrations doivent être évalués. Le Council of European Dentists a donc été chargé de collecter toutes les plaintes des patients ou effets indésirables constatés par les dentistes. C'est contraignant, mais c'est un minimum si le CED souhaite rester un interlocuteur privilégié représentant les dentistes auprès de la Commission Européenne. Un formulaire type pour déclarer ces plaintes arrivera dans les prochains mois. A suivre.

Et les produits de blanchiments avec plus de 6% de peroxyde d'hydrogène ?

Ils sont toujours réservés à l'usage des seuls dentistes mais la Commission n'a pas encore tranché sur leur qualification : produits cosmétiques,

dispositifs médicaux ou produits pharmaceutiques. Cette dernière classification étant la plus probable. Le Council of European Dentists souhaiterait que la classification «dispositifs médicaux» soit choisie. Le traitement de blanchiment, même si il a un but esthétique, requiert des connaissances médicales au sujet de l'anatomie des dents et des tissus parodontaux, du diagnostic des caries et des maladies parodontales.

Directive Service

Exit la directive service (directive Bolkenstein) dont sont exclus les services de soins de santé. Malgré tout la Commission tient à favoriser la mobilité des patients et des professionnels de la santé, à encourager les coopérations entre les organismes nationaux de couverture des soins.

La Commission se base pour cela sur un jugement de la Cour de Justice Européenne qui a établi en 1998 que les soins de santé étaient des services.

Selon la jurisprudence de la Cour, un patient a déjà le droit de se faire soigner à l'étranger pour les soins non hospitaliers et cela sans autorisation préalable. Ces soins lui seront remboursés au même titre que s'ils avaient été prodigués dans son pays d'origine.

Il est donc vrai qu'une directive soins de santé s'impose. La Commission a entamé ses consultations, elle se terminera le 31 janvier 2007. Le CED, et vos Chambres Syndicales, y participent afin de défendre notre point de vue : attention à qualité des soins, au suivi des patients, à la concurrence déloyale entre praticiens soumis à des législations parfois fort différentes et bien sûr non au principe du pays d'origine.

Présidence

Des élections internes au CED avaient lieu à Bruxelles lors de l'assemblée générale de novembre. Notre confrère Portugais Orlando Monteiro Da Silva, président de l'Ordre des Dentistes du Portugal, prend la succession de l'autrichien Wolfgang Donneus pour un mandat de trois années.

Site Internet

Plus d'infos sur le CED ? <http://www.eudental.eu/>



DECLARATION de PRINCIPE de la FDI

GESTION DE L'ELIMINATION DES DECHETS D'AMALGAME

Adoptée par l'Assemblée générale de la FDI : 24 septembre Shenzhen Chine

Introduction

Le mercure est bio-accumulatif et a une importance cruciale au niveau de l'environnement. De nombreux pays ont mis en place une réglementation stricte et obligatoire sur le mercure dans les effluents des usines de traitement des eaux usées.

Les cabinets dentaires ont été identifiés comme l'une des sources de déversement du mercure dans l'environnement. La pose ou le remplacement des restaurations génèrent des particules d'amalgame qui sont déversées par le système de succion dans les eaux usées du cabinet dentaire. La pose et le remplacement des restaurations dentaires produisent des déchets. L'amalgame dentaire contribue potentiellement à la présence de mercure dans l'environnement au niveau des déversements dans les eaux usées, par sédimentation dans les boues des eaux d'égout, dans les décharges contrôlées et par émission dans l'atmosphère par incinération. Les épurateurs du fauteuil et les filtres de la pompe aspirante capturent la plus grande partie des particules des déchets d'amalgame.

Déclaration

- La formation du personnel dentaire doit lui permettre de prendre les mesures adéquates pour minimiser la quantité de déchets et d'adopter les meilleures pratiques de gestion possibles pour garantir l'élimination de tous les déchets produits sont adéquatement éliminés conformément à la législation en vigueur sur l'environnement.
- Les cabinets dentaires doivent rassembler, entreposer en toute sécurité et envoyer pour recyclage autant de déchets d'amalgame que possible, que cet amalgame ait ou non été en contact avec un patient. Ces déchets comprennent des capsules d'amalgame utilisées, l'excédent d'amalgame qui n'est pas utilisé pour une restauration et les déchets d'amalgame provenant des épurateurs au fauteuil, des filtres des pompes aspirantes et des séparateurs d'amalgame. Les dents extraites restaurées à l'amalgame peuvent également être recyclées avec d'autres types de déchets d'amalgame.
- Les séparateurs d'amalgame qui sont installés dans les cabinets dentaires doivent être conformes à la norme ISO 11143.

Soumis par le Comité scientifique de la FDI.

Références bibliographiques :

1. FDI Science Committee Project 2-02: Jokstad A, Fan PL. Amalgam Waste Management. Int Dent J, 2006; submitted
2. Vandeven JA, McGinnis SL. An assessment of mercury in the form of amalgam in dental wastewater in the United States. Water, Air, Soil Pollut 2005; 164: 349-366.
3. FDI Statement on Mercury Hygiene (Pending on General Assembly Approval 2006)
4. ISO 11143 Dentistry – Amalgam Separator

FDI : Congrès Dentaire Mondial 2006 à Shenzhen

Lors d'un Congrès Dentaire Mondial il y a deux facettes à découvrir :

Le Congrès scientifique proprement dit avec ses 70 orateurs venus du monde entier et son palais d'exposition accueillant 200 exposants.

Et le Parlement Dentaire Mondial qui réunit les délégations des Associations membres de la FDI, et les confrères et consœurs qui travaillent tout au long de l'année dans les différents Comités et Sections de la FDI.

Ce premier Congrès en Chine depuis l'histoire de la FDI, 106 ans, fut un grand succès .

Les congressistes ont eu le plaisir de découvrir des nouveaux orateurs, échanger l'information avec des confrères du monde entier, voir les nouvelles technologies de Chine ou d'ailleurs et se lier d'amitié avec un collègue d'un autre bout du monde.

Au Parlement Mondial, les CSD , membre de la FDI, étaient représentées par leur déléguée , Nicole Schumann, et par l'intermédiaire de Présidente de la FDI qui n'est personne d'autre que notre consœur et administratrice, Michèle Aerden.

Les 3 Fora permettent aux délégations des discussions ouvertes au sujet des points à traiter en Assemblée Générale. Les Comités Scientifique, Comité de la Pratique Dentaire et le Comité mondial de développement bucco-dentaire et santé publique, présentent le résultat de leur travaux sous forme de « Déclaration de Principe » A l'Assemblée Générale, la Présidente de la FDI a présenté son rapport sur les activités de l'année écoulée, de même que les Présidents des groupes « Section Militaire », « Service Public » et « Femmes dentistes ».

Les « Déclarations de principes » issues des travaux des Comités passent à l'AG pour acceptation. Si c'est le cas, cela signifie qu'elles représentent un consensus de la profession dentaire du monde entier, soit près de 1 million de dentistes!

Cette année 6 Déclarations de Principes ont vu le jour :

1. Parvenir à une santé bucco-dentaire pour tous
2. Recrutement international éthique des professionnels de santé bucco-dentaire
3. Les réactions adverses des matériaux d'obturation directe à base de résine
4. Gestion de l'élimination des déchets d'Amalgame d'argent
5. Les effets des dioxines sur l'odontogénèse
6. Les caries de la surface radiculaire chez l'adulte

Si vous désirez les obtenir vous pouvez contacter le secrétariat des CSD.

La cérémonie d'ouverture du Congrès, offert par la ville de Shenzhen était à l'échelle du pays, grandiose ! Le positionnement de la FDI comme le partenaire incontournable dans le développement de la santé bucco-dentaire optimale pour tous, a été reconnu par la présence de la Vice Premier de Chine, Madame Wu Yi et le Ministre de la Santé de Chine à la cérémonie d'ouverture, en présence 9.000 personnes.

D'ailleurs d'après les dires de notre consœur Michèle Aerden, la Vice premier et la première femme Présidente de la FDI se sont fort bien entendues !



Consultez le site des CSD !

www.incisif.org

Comme membre des CSD, vous pouvez vous inscrire sur la liste de diffusion et vous serez averti de toute nouvelle publication



DECLARATION DE PRINCIPE DE LA FDI

LES REACTIONS SECONDAIRES DES MATERIAUX D'OBTURATION DIRECTE A BASE DE RESINE

Adoptée par l'Assemblée générale de la FDI : 24 septembre Shenzhen Chine

Introduction

Les matériaux à base de résine sont abondamment utilisés en dentisterie restauratrice et préventive. Les matrices en résine sont susceptibles de relarguer des monomères non complètement polymérisés, qui peuvent potentiellement provoquer des réactions secondaires chez les patients. La quantité des constituants lixiviables est plus importante pour les résines insuffisamment polymérisées.

Cependant très rarement, les matériaux à base de résine peuvent provoquer des réactions cutanées ou muqueuses, notamment anaphylactoïdes ou lichénoïdes, ainsi que d'autres réactions allergiques. Cependant, dans la plupart des réactions secondaires rapportées, les symptômes diminuent lorsque les restaurations, les scellements ou les appareils contenant des matériaux à base de résine sont retirés.

Les professionnels de la santé dentaire peuvent être exposés par inhalation ou par contact cutané à des monomères à base de résine. Des réactions secondaires émanant d'un contact direct avec des résines non polymérisées peuvent provoquer des réactions dermatologiques, notamment des dermatites ou de l'eczéma. Des gants en latex ou en vinyle laissent passer les monomères des matériaux à base de résine et n'offrent donc pas une barrière de protection suffisante.

Déclaration

Etant donné que les monomères des matériaux à base de résine peuvent provoquer des réactions cutanées ou muqueuses chez des patients et des réactions dermatologiques chez les professionnels de santé dentaire, la FDI recommande ce qui suit :

- Les chirurgiens-dentistes doivent être conscients que les matériaux à base de résine peuvent potentiellement provoquer des réactions adverses chez des patients.
- les matériaux à base de résine doivent être correctement polymérisés selon les instructions du fabricant.
- Les professionnels de santé dentaire doivent utiliser des instruments pour la manipulation et la mise en place des matériaux à base de résine et éviter que la peau n'entre en contact avec des résines non polymérisées.
- Les professionnels de santé dentaire doivent savoir que les gants en vinyle et en latex ne constituent pas une barrière efficace contre les résines monomères.

Références bibliographiques

- Fan P. L, Meyer D. M. Adverse Reactions to Resin-based Direct Filling Materials. (Int Dent J In press 2007)
- Hensten-Pettersen A. Skin and mucosal reaction associated with dental materials. Eur J Oral Sci 1998 106: 707-712.
- Hensten-Pettersen A, Jacobsen N. The role of biomaterials as occupational hazards in dentistry. Int Dent J 1990 40: 159-166.

PRIX BIENNAL ALBERT JOACHIM

En 1952 fut créée la Fondation Albert JOACHIM pour favoriser et promouvoir la recherche scientifique en odonto-stomatologie. Le Prof. C. HEYMANS, prix Nobel belge, et Albert G. VERMEERSCH en furent Présidents d'honneur. Actuellement, c'est le Prof. Jan DE BONDT qui assure cette tâche.

Le prix a été octroyé 16 fois.

Le Conseil d'administration de la Fondation a décidé d'octroyer en 2007 un

Prix Scientifique d'Encouragement
de 7.000 euros

à un jeune chercheur belge actif dans le domaine de l'odonto-stomatologie. Le candidat n'aura pas atteint l'âge de 35 ans au 1 janvier 2007 et sera sélectionné sur base de la présentation d'un projet de recherche nouveau ou en cours. Le projet sera décrit dans un document de maximum 5 pages comprenant une introduction générale, le but recherché, les matériels et méthodes. Le curriculum vitae sera joint à ce document.

Le jury est composé des membres du Conseil d'administration de la
Fondation Albert JOACHIM
Prof. Em. J. DE BOEVER, président
Mr. J. HUYSMANS, administrateur délégué
Prof. P. ADRIAENS
Prof. J. CHARPENTIER
Prof. Ph. DAELEMANS
Prof. D. van STEENBERGHE
Mr. G. VERMEERSCH
Prof. J. VREVEN

Date limite pour rentrer le dossier de candidature : 12 janvier 2007.

Des directives concernant la présentation du projet de recherche et la rédaction du curriculum vitae sont à la disposition des candidats à l'adresse ci-dessous.

Toute correspondance concernant ce prix doit être adressée au
secrétariat de la fondation :
Mr. J. Huysmans, Van Couwenhovelaan, 7 3020 HERENT (jack.huysmans@skynet.be)

L'érosion.



Un pas en avant.

Proglasur aide à protéger de l'érosion.

Nouveauté Sensodyne: un dentifrice qui aide à protéger vos patients contre les effets dommageables de l'érosion, un problème croissant dont la prévalence augmente avec la consommation croissante des aliments et boissons contenant des acides.

- Proglasur assure la reminéralisation et le micro-renforcement de l'émail fragilisé, grâce à sa disponibilité élevée en fluor
- La faible abrasivité de Proglasur limite toute nouvelle érosion de l'émail dentaire causée par le brossage.
- Le principe actif KNO₃ offre une protection contre l'hypersensibilité dentaire, qui peut être un signe d'érosion.
- Le dentifrice Proglasur possède un pH neutre et contient 1450 ppm F contre les caries coronaires et radiculaires.

Lorsque vous décelez les premiers symptômes d'érosion chez vos patients, outre vos traitements et vos conseils (relatifs au mode de vie), vous pouvez donc désormais recommander Proglasur afin de maîtriser la progression de l'érosion.



Plaidoyer pour la diminution de la redevance annuelle AFCN des dentistes

Les Chambres Syndicales Dentaires sont pour le principe de l'application de la législation européenne en matière de radioprotection, mais contestent le montant de la redevance réclamée par l'AFCN car il ne correspond nullement à la prestation fournie par l'Agence. Plusieurs cas de figure pourraient être envisagées :

1. La redevance sert à financer une prestation délivrée au dentiste

Nombreuses prestations ayant trait à la radioprotection sont déjà fournies par d'autres organismes :

- Le contrôle technique des installations. Il est actuellement réalisé par des organismes indépendants (qui paient également une redevance à l'AFCN), au frais du dentiste.
 - La formation continue en radioprotection. Elle est actuellement organisée par les universités et les associations professionnelles, au frais du dentiste.
 - La mesure des quantités de radiation ionisante auxquelles sont soumises les personnes travaillant en cabinet dentaire. Les salariés sont déjà obligés de porter un badge pour contrôler l'exposition, au frais du dentiste qui les emploie.
 - Le contrôle radiophysique effectivement appliqué depuis 2006 par le biais des organismes agréées, au frais du dentiste.
- Il n'existe donc pas de services délivrés par l'AFCN, qui justifierait la redevance à percevoir pour les financer.

2. La redevance servirait à compenser les «nuisances » causées par l'utilisation des appareils de radiologie.

C'est envisageable mais les nuisances sont infimes. En 2003, les dentistes ont réalisé en moyenne 382 clichés intra-oraux et 114 radiographies panoramiques par an (Source : profil Inami). Ce qui fait 495 clichés par an et par prestataire.

A quoi cela correspond-t-il en matière de nuisance ? 382 clichés rétroalvéolaires annuel c'est 1528 à 9168 h d'irradiation naturelle soit 5 à 30h par jour ouvrable. 114 pano c'est 1140 à 13680 h d'irradiation naturelle soit 4 à 46h par jour ouvrable. Donc au maximum, la dose effective délivrée quotidiennement par un cabinet dentaire

moyen correspond à 76 h d'irradiation naturelle ! (Source : La Radioprotection en odontologie, JM Foucart, Editions CDP)

Comparativement, un seul scanner de l'abdomen correspond à une dose effective de 1200 jours d'irradiation naturelle ! Certains gros services de radiologie hospitalier voient près de 300 patients par jours.

Et pourtant un cabinet dentaire paiera la même redevance qu'un service de radiologie hospitalier ! Il y a là un déséquilibre frappant !

Au contraire une redevance trop élevée augmente les frais de fonctionnement du matériel de radiologie et représente plutôt un incitant à réaliser plus d'examen pour amortir ces frais. La redevance servirait alors à mauvais escient les missions de l'AFCN, à savoir la protection de la population.

3. La redevance sert à tenir un cadastre du parc d'appareil de radiologie en Belgique

C'est effectivement le cas. L'AFCN a repris cette compétence des Administrations Provinciales. Celles-ci effectuaient cette tâche sans coût récurrent pour le dentiste.

Ici l'AFCN tient une carte d'identité de chaque appareil. L'endroit où il est installé, sa date de mise en fonction, qui sont ses utilisateurs, sa date de fin d'activité. A la manière d'une carte d'identité délivrée par le service communal de la population mais contre 15 euros de timbres fiscaux.....

Durée d'irradiation naturelle par type d'examen :	
Cliché rétroalvéolaire	4h à 1jour
Panoramique	10h à 5 jours
Télé Rx Profil	12h
Scanner du Maxillaire	15 à 75 jours
Scanner Mandibulaire	55 à 185 jours
Radiographie du thorax	50 jours
Scanner de l'abdomen	1200 jours

Le Programme des cours 2007

1^{er} Symposium Scientifique des CSD : le samedi 24 mars à Diegem (Zaventem aéroport)

Les Chambres Syndicales Dentaires organiseront en 2007 une journée entière consacrée aux différentes disciplines de la dentisterie.

Il s'agit là d'une formule inédite qui nous espérons rencontrera vos souhaits.

Nous avons le plaisir d'annoncer un programme qui sera animé par des orateurs universitaires à la pointe dans leur domaine:

Le **Professeur Alain Vanheusden (ULg)** parlera du "Collage des restaurations prothétiques céramique". Il nous exposera ici une méthode clinique rationnelle afin d'obtenir le meilleur de ces restaurations d'un point de vue aussi bien esthétique que mécanique...

Le **Professeur Abedi (LLU)**, orateur Américain, membre d'une des grandes équipes universitaires californiennes à l'origine du MTA, parlera de "la sédation et les urgences dentaires". Après nous avoir rapellé rapidement les mécanismes expliquant la nociception, le Pr.Abedi nous expliquera les causes d'échecs de l'anesthésie et comment y remédier. La traduction simultanée sera assurée pour cet exposé.

Le **Professeur J.P. Vannieuwenhuysen(UCL)** abordera "Les grandes restaurations unitaires non prothétiques en amalgame et en composite". Fort de son expérience en dentisterie opératoire, il traitera des restaurations unitaires non prothétiques en insistant sur leurs indications, leur réalisation et les variables qui vont influencer leur longévité.

Le **Professeur De Bruyn (RUGent)** : sujet – "Mise en charge immédiate d'implants chez le patient édenté total".

Le Pr.De Bruyn est chef de service(paro-prothèse) de l'université de Gand. Après une brève revue de la littérature, il nous détaillera les procédures cliniques avec appui vidéo et nous présentera les derniers résultats cliniques enregistrés à l'université de Gand dans ce domaine.

Le **Dr Charles Zahédi** traitera de "La nécessité sociale et médico-dentaire de la mini-implantologie et de l'implantologie traditionnelle".

Il nous fera bénéficier de son expérience clinique et scientifique en tant que parodontologue de réputation internationale pour démystifier l'implantologie et en expliquer l'importance dans le cadre d'une omnipratique.

Thierry Charles et Amir Moinzadeh(ULB): "Préparation canalaire mécanisée et manuelle : mythes et réalités cliniques".

Les conférenciers Th. Charles et A.Moinzadeh tâcheront de définir les véritables exigences de la préparation canalaire et vous permettront d'appliquer ces méthodes en rationalisant les séquences instrumentales tant manuelles que mécanisées.

Il tiendront chacun un plaidoyer pour l'une des méthodes, afin de permettre au praticien de poser un choix en connaissance de cause.

Voir en dos de couverture pour les modalités d'inscriptions.

Exceptionnellement, comme l'activité durera toute le journée et que nous devons vous servir un repas, nous demanderons 50 euros de frais de participation pour les membres en règle de cotisation 2007.

Heurs et malheurs de l'occlusion au cours de la vie par le Professeur Hervé Blocquel de l'Université de Lille.

Le vendredi 4 mai 2007 à Gembloux (Espace Senghor des Facultés d'Agronomie) :

Cet exposé traitera successivement de la mise en place de l'occlusion durant la vie, de l'importance du système neuromusculaire, des règles architecturales concernant l'occlusion (enfant, adulte, vieillard), enfin il décrira la destruction de l'occlusion par le bruxisme.

Seront ainsi passées en revue toutes les notions qu'omnipraticien et spécialiste doivent connaître, avant d'entreprendre une thérapeutique de reconstruction occlusale, en ce compris les aspects d'orthodontie et d'orthopédie dento-faciale.

Compris dans votre cotisation 2007

Orthodontie – L'importance du diagnostic des dysfonctions oro-faciales en orthodontie et possibilités de rééducation

par le Professeur Arlette DOUAL de l'Université de Lille.

Le vendredi 4 octobre 2007 à Mons (Auditorio Van Gogh de l'UMH)

Lorsqu'un de nos petits patients présente des perturbations de l'articulé dentaire associées à une respiration buccale, le chemin à suivre est tout tracé : traiter la cause et appliquer les techniques orthodontiques. Malheureusement le mal est déjà fait.

Le but de cette présentation sera de nous permettre de reconnaître précocement les symptômes permettant d'identifier les cas à risque, par l'examen neuro-musculaire et l'observation des voies aériennes supérieures.

Elle rappellera également les possibilités de rééducations fonctionnelles en orthopédie dento-faciale, leurs indications et leurs limites.

Compris dans votre cotisation 2007



Vous étiez 438 le 1er décembre à Gembloux pour écouter le Dr Hartstein, nous vous attendons aussi nombreux en 2007 !

Cotisations 2006

Cotisation ordinaire	255 €	Diplômé 2003	175 €	Diplômé 2006	20 €
Ménage de praticiens	320 €	Diplômé 2004	135 €	Praticiens +de 60ans	220 €
4 enfants ou plus à charge	220 €	Diplômé 2005	80 €	Membre honoraire	80 €

A verser au compte : **776-5985388-03** des CSD, Bld Joseph Tirou, 25/9- 6000 Charleroi
Si vous n'avez jamais été membre, demandez votre bulletin d'inscription au secrétariat avant d'effectuer votre versement.

Si vous payez via le compte de votre société, n'oubliez pas de mentionner votre n° INAMI pour vous identifier en tant que personne physique. Le secrétariat vous remercie.

CABINETS ACHAT-VENTE CODE 2000

TRES BEAU ET MODERNE CABINET DENTAIRE SITUÉ A JETTE, ÉQUIPEMENT SIEMENS, MEUBLES DENTAL ART, LOGICIEL SUPERDENT. PRIX 35000 EUROS. EXCELLENTE OPPORTUNITÉ POUR DENTISTE (DÉBUTANT OU EXPERIMENTÉ) NE SOUHAITANT PAS DE PRENDRE DE RISQUES INUTILES. PHOTOS DISPONIBLES PAR E-MAIL : DAVIDENT@GMX.NET N° 2260

CABINET DENTAIRE À BRUXELLES, PARFAITEMENT ÉQUIPÉ, 30 ANS DE PRATIQUE EN DENTISTERIE GÉNÉRALE, EXCELLENTE PATIENTELE. PRIX À CONVENIR. TEL: 0476/42.53.50
JACQUES.SERMEUS@SKYNET.BE N° 2261

EMPLOI L.S.D. OFFRES CODE 5000

CHERCHE DENTISTE MOTIVE TEMPS PARTIEL VOIRE TEMPS PLEIN PATIENTELE EXISTANTE CONDITIONS INTERESSANTES REGION ARLON TEL 0475/87.83.98 / BRITT.REIRK@SKYNET.BE N° 5209

MAISON MEDICALE BUS SERAING CHERCHE UN DENTISTE POUR MERCREDI APRES-MIDI ET SAMEDI MATIN POUR COLLABORATION A LONG TERME. POSSIBILITE PAR LA SUITE D'ELARGIR LA PLAGE HORAIRE (± 28h) TEL 04/336.88.77 N° 5210

POLYCLINIQUE DENTAIRE DU CENTRE DE LIÈGE RECHERCHE UN ORTHODONTISTE. PATIENTELE EXISTANTE. PRESTATIONS UN JOUR PAR SEMAINE. PRÉSENCE D'UNE ASSISTANTE AU FAUTEUIL ET POUR L'ADMINISTRATION. CHIFFRE D'AFFAIRES ACTUEL DISPONIBLE. CONTACT:04/344.88.51 N° 5211

CENTRES DE SANTÉ DENTAIRE MUTUALISTE EN BOURGOGNE FRANCE RECRUTENT DENTISTES POUR CABINETS RURAUX.FORT POTENTIEL PATIENTELLE, RÉMUNÉRATION MOTIVANTE, CADRE DE VIE AGRÉABLE, ASSISTANTE, CABINET ET MATÉRIEL MODERNE, FORMATION À LA NOMENCLATURE FRANÇAISE ASSURÉE. TEL : 33 (0) 380 489 830 JEAN-PAUL.BOUSSIÈRE@MUTUALITE 21.ORG N° 5212

MATERIEL OFFRES CODE 11000

A VENDRE DÉVELOPPEUSE VÉLOPEX EXTRA XE AVEC CHAMBRE NOIRE, DE JUIN 2003. PARFAIT ÉTAT DE MARCHÉ. PRIX : 1.250EUROS. CONTACT : 04/3589060

N° 11225

A VENDRE POUR CAUSE DE CESSATION D'ACTIVITE INSTALLATION DENTAIRE COMPLETE (DE MARQUE GALBIATI) AVEC COMPRESSEUR,RX,LAMPE UV, PETIT MATERIEL TEL 071/21.71.95 OU 0475/65.67.51 N° 11226

VEND INSTALLATION PLANMECA AN 90 LOOK MODERNE, EN FONCTION, ESSAI POSSIBLE. ASPI. PAS DE RÉCUP AG .SELLERIE EN TR BON ÉTAT.PRIX DEMANDÉ;2850 EUROS.CONTACT:087 222078

N° 11227

A DONNER PANORAMIQUE ETAT DE MARCHÉ VINCOTTE OK CONTRE COUP DE MAIN MUSCLÉE POUR CHANGER DEUX UNITS D'ETAGE TEL 071380578 OU 071396133 DEVENIR CHATELET

N° 11228

RECHERCHE CUVE ULTRASON + RINÇAGE +SÉCHAGE FABRIQUÉ PAR YOSHIDA EN 1996, CLEANCLEAN, EN ÉTAT DE FONCTIONNEMENT OU MEME EN PANNE.MERCI DE FAIRE OFFRE AU (33)0613338469 OU JRCSONIC@YAHOO.FR N°11229

Pour adresser vos demandes de publications d'annonces :

par fax au **071/320 413**

ou via notre nouvelle adresse courriel : **csd@incisif.org**

avec vos coordonnées complètes et votre choix : **Incisif** papier et/ou **Incisif** web.

Le système elmex® Anti-Caries : Une protection optimale contre les caries.



La prévention des caries nécessite la mise en place d'un système. Dans ce sens, la gamme elmex® Anti-Caries peut vous offrir une solution efficace. En effet, pour optimiser la prévention des caries, GABA lance l'eau dentaire elmex® Anti-Caries. Cette eau dentaire contient également du fluorure d'amines à action rapide (250 ppm F⁻) qui renforce l'émail des dents et forme une barrière contre les attaques acides. Grâce à ses propriétés tensio-actives, le fluorure d'amines se dépose sur la surface des dents et forme une couche protectrice homogène. Il aide ainsi à reminéraliser les caries initiales. L'eau dentaire renforce les effets du dentifrice

elmex® Anti-Caries en offrant une protection supplémentaire aux endroits difficilement atteignables par la brosse à dents. Elle est particulièrement indiquée pour les porteurs d'appareils dentaires. L'eau dentaire elmex® Anti-Caries ne contient ni alcool, ni colorants et convient parfaitement à un usage quotidien.

Le dentifrice elmex® Anti-Caries, la brosse à dents elmex® interX Medium et l'eau dentaire elmex® Anti-Caries forment un système unique pour une protection optimale contre les caries.

elmex® protège.

Nos prochaines activités

Samedi 24 mars 2007

1er Symposium Scientifique des CSD

Avec les Professeurs Alain Vanheusden (ULg), Jean-Pierre Van Nieuwenhuysen (UCL), Hugo De Bruyn (RUG), le Docteur Charles Zahédi, MM.Thierry Charles & Amir Moinzadeh (ULB) et comme invité le Professeur Hamid Abedi (Californie).
Programme complet en page 12

Où ? Hôtel Holiday Inn de Diegem (Zaventem-Aéroport)

Quand ? Le samedi 24 mars 2007 de 9h à 17h45

Reconnu dans le cadre du maintien de l'agrément ; accréditation demandée

Inscription préalable obligatoire en retournant le talon ci-dessous

au secrétariat par courrier ou par fax au n° 071/32.04.13.

Nom : Cachet et signature :

Prénom : N° INAMI :

E-mail :

S'inscrit au cours des CSD du samedi 24 mars 2007 (date limite d'inscription le 16/03/07)

Je suis membre CSD en règle de cotisation 2007 et je verse la somme de 50 € sur le compte n° 778-5949138-86 des CSD avec la communication suivante "cours-nom-prénom-n° inami "

Je ne suis pas membre et je verse la somme de 125 € sur le compte n° 778-5949138-86 des CSD avec la communication suivante " cours – nom – prénom – n° inami "

Vendredi 4 mai 2007

Heurs et malheurs de l'occlusion

Par Professeur Hervé BLOCQUEL (Université de LILLE)

Où ? A Gembloux (Espace Senghor de la faculté d'agronomie)

Quand ? Le vendredi 4 mai 2007 de 13h30 à 18h

Reconnu dans le cadre du maintien de l'agrément ; accréditation demandée

Inscription préalable obligatoire en retournant le talon ci-dessous

au secrétariat par courrier ou par fax au n° 071/32.04.13.

Nom : Cachet et signature :

Prénom : N° INAMI :

E-mail :

S'inscrit au cours des CSD du vendredi 4 mai 2007 (date limite 2/05/07)

Je suis membre CSD en règle de cotisation 2007 : oui - non

Je ne suis pas membre et je verse la somme de 125 € sur le compte n° 778-5949138-86 des CSD avec la communication suivante " cours – nom – prénom – n° inami "